

SOLIHA

- IML -

SERVICE

INSERTION

MISSIONS

- Mobiliser le parc immobilier privé
- Permettre aux plus modestes d'accéder et de se maintenir dans un logement autonome adapté à leurs besoins et à leurs situations

PUBLIC

- Personnes autonomes dans la gestion du logement
- Disposant de revenus modestes, rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.
- Le référent social formule la demande de logement à l'aide de l'imprimé type SOLIHA AIS CVL, accompagné d'une note d'évaluation sociale.

CRITERES D'ADMISSION

- ✓ Disposer de ressources stables et suffisantes
- ✓ Faire preuve d'une certaine capacité d'autonomie à la gestion locative

PROCEDURE ET MODALITE D'ADMISSION

- Demande saisie par un travailleur social sur la plateforme SI-SIAO
- Et dossier d'inscription – demande de logement Soliha
- Entretien

Puis

- 1- Proposition auprès du bailleur après étude de dossier : calcul du taux d'effort et obtention de tous les éléments, création d'un compte Visale et calcul des estimations AL
- 2- Visite du logement et si accord du propriétaire lettre d'attribution avec date d'entrée dans les lieux : création dossier Visale, prêt LocaPass, FSL
- 3- Signature du bail et état des lieux : attestation d'assurance, encaissement du 1er loyer à échoir.

CONDITION DE LOCATION

Contrat de location de 3 ans

PARTICIPATION FINANCIERE


- 350 euros répartis à 50% entre propriétaire et locataire, soit 175 euros à prévoir pour le locataire (100€ de frais de dossier et 75€ d'état des lieux).

ACCES PMR

Selon besoins

 36 avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT

 ais28@solihha.fr

 06.17.20.93.24